

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATILLON LA BORDE EN DATE DU 2 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 2 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de CHATILLON-LA-BORDE suite aux recommandations sanitaires, sous la Présidence de Monsieur Hubert CASEAUX, Maire.

Présents :

Monsieur Hubert CASEAUX, Maire, Monsieur Patrice VERON, Adjoint au Maire, Monsieur Michel LOUVET, Adjoint au Maire, Monsieur Bruce GUYON, Madame Audrey PAIN, Madame Elise DELMOTTE, Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE, Madame Sylvie BACH, Monsieur Michel COURVOISIER, Monsieur Jean-Christophe BOURBON.

Absents représentés :

Néant

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 10

Madame Elise DELMOTTE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour, une concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties et l'autre le Contrat FER devis travaux rue Eglise.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux points.

Après lecture du compte-rendu de la séance 21 mai 2021 approuvé à l'unanimité, l'assemblée passe à l'ordre du jour:

I) DELIBERATION : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES :

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'une zone à urbaniser (AU) avait été prévu dans le PLU entériné en 2018 et que depuis cette zone n'a pas fait l'objet de projet.

Afin de réguler les taxes communales, Monsieur le Maire propose de changer les taux de la taxation sur cette zone AU uniquement.

Après débat, le conseil décide à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de porter cette taxe à la moitié du taux plafond autorisé.

II) DELIBERATION : FACTURATION MATERIEL ELECTORAL :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'afin de respecter le protocole sanitaire lors des

dernières élections, du matériel a dû être acheter pour protéger les bureaux de vote (protections plexiglass).

Pour cela il a mutualisé avec 9 communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

La commune de Châtillon la Borde a réglé la totalité de la facture et doit maintenant refacturer aux communes adhérentes à cette mutualisation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à refacturer aux communes le montant correspondant à chacune.

III) DELIBERATION : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE :

L'adjoint technique actuellement en place depuis maintenant un an et satisfaisant largement au poste a été titularisé à compter du 17 juin 2021.

Afin de pouvoir le nommer dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe correspondant à son poste et ses qualifications il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

IV) DELIBERATION : RETROCESSION DE TERRAIN :

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre d'une vente d'une propriété sise Rue de l'Eglise, le notaire en charge de cette vente et se basant sur le cadastre Géoportail, dit qu'une partie arrière de cette propriété appartiendrait à la commune et qu'il convient donc que la commune rétrocède cette partie afin de pouvoir effectuer cette vente.

Monsieur le Maire propose donc de rétrocéder cette partie de la parcelle A 175 dont la superficie sera prochainement donnée par le géomètre, pour l'euro symbolique.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du propriétaire (vendeur).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

V) CONTRAT FER : DEVIS TRAVAUX DE REFECTION RUE DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire fait suite à son rendez-vous sur place avec Monsieur DELAPLACE de l'Agence Routière Territoriale et Madame LE BAUT du Département en charge des Contrats FER et informe les conseillers qu'il lui a été demandé d'installer une zone 30 dans la rue de l'Eglise pour des raisons de sécurité.

Un devis complémentaire sera donc demandé à la Société EIFFAGE afin de mettre à jour le chiffrage et de la joindre au contrat FER pour qu'il soit pris en charge dans le calcul de la subvention allouée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

VI) INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite au désistement de l'offre par la mairie pour l'achat du lavoir, la mairie a demandé aux Domaines de sécuriser le lieu dans les meilleurs délais.

VII) QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Jean-Christophe BOURBON demande si une formation d'habilitation électrique ainsi que pour le travail en hauteur est prévue pour l'agent technique. Monsieur le Maire lui répond qu'une étude est en cours dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Madame PAIN souhaiterait connaître l'organisation pour l'Apéritif Républicain du 14 juillet.
Il lui est répondu que tout le monde se donne rendez-vous à 10 h 00 sur la place de la mairie pour l'installation des barnums, tables et chaises.
Les habitants sont conviés à partir de 11 h 00.
Un avis orange sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- Madame PAIN informe les conseillers qu'un calendrier des parutions de l'Echo est en place et que chacun peut apporter des idées et/ou des articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30